



Commande publique

Décision n° 2024-366

Objet : Marché public n°24TB11 relatif aux travaux construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux – lot n°5 : couverture-étanchéité

Le maire,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

Vu le code de la commande publique, et notamment ses articles L.2123-1 et R.2123-1 1°,

Vu la délibération du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant application des dispositions de l'article L.2122-22 du code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de publicité transmis pour diffusion le 3 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4092761), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu l'avis rectificatif transmis pour diffusion le 24 juin 2024 sur les supports de publication du profil acheteur de la mairie, maximilien.fr (avis n°4102107), publié sur E-marchespublics et Le Parisien,

Vu le résultat de la consultation,

Vu le rapport d'analyse de l'offre,

Considérant que l'offre de la société MEHA est l'offre économiquement la plus avantageuse eu égard aux critères de sélection des offres fixés dans les documents de la consultation,

DÉCIDE de signer le lot n°5 : couverture étanchéité du marché public de travaux de construction d'un multi-accueil de la petite enfance pour la ville de Sceaux avec la société MEHA dont le siège est situé au 19 rue Gabriel Péri 94460 VALENTON, pour un montant total de 195 379,97 € HT.

PRÉCISE que le marché est conclu pour une durée prévisionnelle de 24 mois à compter de sa date de sa notification.

PRÉCISE que la dépense correspondante sera imputée sur les crédits ouverts au budget de la ville.

Fait à Sceaux, le 5 décembre 2024



Philippe LAURENT

